



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le

Question de Bloch Olivier, déposée le 23 avril 2024 « Un tram pour tou.te.s »

Rappel

«Disparition de l'arrêt « Couchirard ».

Les travaux, pour la réalisation du tram, sont entrés dans leur phase finale. Les derniers kilomètres du parcours sont en cours de réalisation et l'on peut d'ores et déjà imaginer les trams parcourir les rues.

Or, l'observateur attentif aura noté que, dans les communications concernant le projet du futur tram, l'arrêt actuel existant « Couchirard » a tout bonnement disparu.

Aujourd'hui, il suffit de s'attarder quelque temps au-dit arrêt pour constater que les utilisateurs ne manquent pas, aussi bien pour embarquer que pour débarquer, et ce, dans les deux sens.

En effet, l'arrêt Couchirard est situé dans une zone très densément peuplée (ch. de Couchirard, rue de Genève, ch. des Retraites, etc.). Des habitants de tout âge ainsi des familles utilisent cet arrêt.

Après l'inauguration du tram, hors de l'arrêt de bus « Prélaz », les arrêts du tram les plus proches seront « École des métiers » (environ 350 mètres de l'arrêt Couchirard) et « Prélaz les roses » (environ 500 mètres de l'arrêt Couchirard). Or dans les deux cas, le trajet pour rejoindre la destination finale des usagers sera semé d'embûches avec des routes importantes à traverser.»

Réponse de la Municipalité

Question 1 : L'arrêt de transport public « Couchirard » pourra-t-il être maintenu parmi les arrêts du tram, si non, pourquoi ?

Le projet de tramway dont la réalisation est en cours doit impérativement respecter les documents soumis à la procédure fédérale (PAP) pour laquelle une autorisation de construire a été délivrée. Cette dernière précise, entre autres, le tracé du tramway, le positionnement des stations et l'intégration de ces différents éléments.

En réduisant le nombre d'arrêts du tram, sa vitesse commerciale est améliorée, rendant plus rapides et attrayants les déplacements en transports publics entre Renens et le centre-



ville lausannois. Ceci contribue ainsi à inciter le report modal du véhicule privé vers les transports publics.

Lors de la conception du tracé du tramway, il a été choisi de réunir les arrêts de bus "Couchirard" et "École des métiers" et une seule station de tram nommée "École des métiers", située à la hauteur du numéro 86 de la rue de Genève. Ainsi, le nouvel arrêt du tram se situera à environ 80 mètres de l'actuel arrêt de bus Couchirard direction Renens et à 135 mètres de l'actuel arrêt de bus Couchirard-direction Flon. Cette distance est considérée comme acceptable pour justifier le regroupement des deux arrêts.

Question 2 : Le cas échéant, quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour maintenir la facilité d'accès en transport public au quartier de Couchirard pour les familles et notamment les utilisateurs à mobilité réduite.

L'emplacement retenu pour l'arrêt "École des Métiers" garantit l'accès aux transports publics pour les personnes qui résident dans le secteur de Couchirard. Les nouvelles haltes du tram répondront aux exigences de Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) ce qui facilitera l'utilisation par des personnes à mobilité réduite. De plus, selon leurs besoins en déplacements, les usagères et usagers des transports publics pourront également utiliser la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) qui sera réalisée sur l'avenue de Morges. Ainsi, dans les faits, la qualité de la desserte du secteur passera du niveau "très bonne desserte" à "excellente desserte", selon les critères fixés par l'Office fédéral du développement territorial.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Bloch Olivier

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le date en toutes lettres.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter